

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 11 juillet 2023

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 05/07/2023

Présents : 14

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 4

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-trois et le onze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents : Jean ARCAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Mariette COMBES, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Jacques SOULIGNAC, Rémy AFFRE

Représentés: Christian BIES par Mariette COMBES, Jean-Louis LAFAURIE par Pierre MATHIEU, Olivier ROUBICHON-OURADOU par Pierre MATHIEU, Séverine SAUR par Marie-Pierre PONS

Présents non votants :

Excusés: Jean-Noël BADENAS, Josian CABROL, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY, Bernard BOSC, Bernard COSTE, Marc FIDEL, Harmonie GONZALEZ

Absents:

Objet: Ligne de trésorerie

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est confronté à des besoins de trésorerie, dans l'attente de la perception des demandes de subvention concernant les actions menées ou en cours de réalisation.

Pour pallier ces besoins, une ligne de trésorerie a été reconduite en 2022, par signature d'une convention avec l'organisme bancaire d'une durée d'un an.

Une ligne de trésorerie à hauteur de 600 000 € est à nouveau nécessaire.

Cette ligne de trésorerie est d'une durée d'un an.

Elle est productive d'intérêts au taux variable indexé sur :

- l'EURIBOR 3 mois moyenné augmenté d'une marge de 1.50 %, soit à titre indicatif sur l'index du mois de juin 2023 est égal à 3.54 % ; un taux de 5.04 % Taux d'intérêt plancher = 0,0000 %.

Le taux d'intérêt plancher est la valeur minimale du taux d'intérêt, peu importe l'évolution de l'indice de variation.

Frais de dossier : 0.25% du montant accordé soit 1 500 €

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'engage, pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à inscrire en priorité chaque année en dépense obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à :

- réaliser auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc une ligne de trésorerie d'un montant de 600 000 € ;
- signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à :

- réaliser auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc une ligne de trésorerie d'un montant de 600 000 € ;
- signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Pons-de-thomières
Le Président,

Jean ARCAS.

